

Division des moyens et de l'aide au pilotage

Affaire suivie par :
Alexandre DORIA, Chef de division
Tél : 04 91 99 66 94
Mél : ce.dmap13-chefdiv@ac-aix-marseille.fr

28-34, boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille Cédex

CALENDRIER DES OPERATIONS

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Dans les 15 jours qui suivent la rentrée scolaire	Réunions habituelles d'information des familles avec information impérative des modalités d'organisation des élections et du rôle du conseil d'école.
Vendredi 22/09/23 minuit ou Samedi 23/09/23 à minuit	Etablissement de la liste électorale par la commission des élections.
Lundi 02/10/23 à minuit ou Mardi 03/10/23 à minuit	Date limite de dépôt des candidatures.
Mercredi 04/10/23 à minuit ou Jeudi 05/10/23 à minuit	Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté.
Vendredi 06/10/23 à minuit ou Samedi 07/10/23 à minuit	Date limite de remise ou envoi du matériel de vote aux parents d'élèves.
Vendredi 13/10/23 ou Samedi 14/10/23	Scrutin suivi de la proclamation des résultats (par affichage du procès-verbal, recto et verso).
Jusqu'au lundi 16/10/23 à 18h	Saisie des résultats sur l'application nationale ECECA
Dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats	Tirage au sort (le cas échéant)
	Les contestations sur la validité des opérations électorales sont adressées directement à M. le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant sur délégation du recteur d'académie, par lettre recommandée avec accusé de réception
Dans le mois suivant la proclamation des résultats des élections	Réunion du premier conseil d'école